



Pose d un climatiseur en copropriété

Par **JackieB**, le **20/01/2023 à 08:58**

Bonjour,

je désire faire installer un climatiseur avec bloc externe. J habite au premier étage, je n ai pas de balcon. Je dois installer le bloc externe contre le mur, côté cour de mon immeuble. D autres propriétaires ont pu installer leur bloc sur leur balcon et ont eu l autorisation pour le faire.

Est ce que je peux avoir un refus de l'AG des copropriétaires ? Quels sont alors mes possibilités ?

merci d avance,

Par **Visiteur**, le **20/01/2023 à 09:51**

Bonjour,

L'autorisation de l'AG est obligatoire pour faire cette installation.

Veillez à joindre les caractéristiques de l'équipement à votre demande pour l'ordre du jour.

L'AG peut refuser. L'autorisation aux uns ne donne pas plus de droits aux autres.

Si c'est refusé votre recours est l'article 42, au tribunal et avec un avocat.

Par **youris**, le **20/01/2023 à 10:18**

bonjour,

l'installation du groupe compresseur de climatiseur est plus esthétique qu' un groupe posé en saillie et fixé contre la façade de la copropriété.

votre projet étant différent des projets déjà acceptés par votre A.G., il peut, pour non respect de l'harmonie de l'immeuble, être refusé.

comme déjà indiqué, le recours, c'est le tribunal sans garantie de succès.

il existe des climatiseurs ou le groupe compresseur peut être installé à l'intérieur, il ne faut alors que percer deux trous dans le mur de façade, c'est moins voyant.

salutations

Par **Visiteur**, le **20/01/2023** à **10:23**

[quote]

c'est moins voyant

[/quote]

Mais beaucoup plus bruyant

Par **youris**, le **20/01/2023** à **14:03**

plus bruyant pour l'utilisateur du climatiseur, ce qui me semble normal.